

**Revalorisation  
AC 84-16**

26 septembre 2022

## **AGENTS CONTRACTUELS DGAC : REVALORISATION + 3,5 %**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 la valeur du point d'indice de la Fonction publique a été revalorisée de 3,5% pour l'ensemble des agents publics rémunérés sur la base d'un indice.

A la DGAC, les agents contractuels rémunérés en référence à un indice ont bénéficié de cette mesure sur la paie de juillet.

Pour les agents contractuels rémunérés au « forfait » (rémunération globale sans part indiciaire), FO a obtenu qu'ils bénéficient de cette augmentation. Celle-ci sera mise en œuvre à compter d'octobre de manière rétroactive.

**Pour FO qui veille à l'équité entre tous les personnels, cette mesure est une avancée importante pour les agents contractuels.**

Vos représentants FO :  
Vincent Bachelier, Geneviève Salthouse



**Du 1<sup>er</sup> au 8 Décembre 2022  
ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

